

Convention de partenariat entre la Ville et l'Hôpital de Thuir pour le "Conseil Local en Santé Mentale"

1- Contexte Perpignanais :

En dépit d'un taux de psychiatre libéraux et salariés supérieur à Perpignan par rapport à la moyenne départementale et à la moyenne régionale, de nombreuses problématiques existent concernant l'accompagnement des personnes ayant des problèmes de santé mentale :

- Des problématiques pour la prise en charge des situations complexes d'où un recours aux hospitalisations sous contraintes très élevés à Perpignan par rapport à la région.
- Difficultés d'articulation entre les médecins généralistes et les services de psychiatrie notamment en sortie d'hospitalisation
- Méconnaissance des dispositifs de prise en charge spécialisés par les professionnels médico-sociaux et la population générale
- Représentation négative de la population générale de la maladie mentale
- Difficultés pour le suivi ambulatoire et le maintien dans un logement favorable à la santé
- Difficultés pour l'insertion professionnelle

2- Réflexion et actions engagées :

La ville de Perpignan a mis en place dès 2007 un Atelier Santé Ville. Ce dispositif est le volet santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Il a pour objectif de faciliter l'accès aux soins des habitants des quartiers prioritaires.

La thématique qui a le plus été développée est Santé mentale. Un groupe de travail souffrance psychique / santé mentale s'est réuni tous les mois depuis 2008. Ce groupe était composé de professionnels du médico-social et des représentants des usagers de la psychiatrie et de leurs familles.

L'objectif de travail était d'apprendre à se connaître ; dans un premier temps, à chaque réunion un acteur présentait sa structure.

Ces rencontres ont permis de développer une meilleure connaissance des acteurs de la santé mentale et du social. Une vraie dynamique de réseau avec une forte implication du Centre Hospitalier de Thuir, des associations et acteurs du social s'est engagée. Cette dynamique a favorisé la mise en place d'actions concrètes auprès des habitants et professionnels pour une meilleure orientation et prise en charge des personnes.

Il y a eu la formalisation de 3 groupes de travail animés par la ville :

- Soutien à la fonction parentale : les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) Associations Parenthèse et ADSEA, les services de pédopsychiatrie et Adolescent du CH de Thuir, le Mouvement Français Pour le Planning Familial et l'APEX.
- Articulation des PAEJ, du CH de Thuir et du Réseau Ados 66
- Insertion des personnes en souffrance psychique au sein de la cité :
 - suivi et maintien à domicile
 - logement
 - insertion professionnelle
 - communication au grand public

Résultats des groupes de travail :

➤ Un module « Etre Parents quel Métier !!! » est proposé aux familles dans les quartiers de la ville. Il est animé par les PAEJ, le service de pédopsychiatrie et le service Adolescent de THUIR, l'APEX, le MFPP et la ville. Il y eu 67 interventions dans les quartiers avec des orientations des familles vers les structures de prise de charge.

➤ Une éducatrice du centre spécialisé pour toxicomanes est présente 2 fois par semaine dans le quartier du Nouveau Logis afin d'accompagner physiquement les personnes vers les soins.

➤ Un animateur de prévention de l'Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme et des Addictions (ANPAA) a développé des actions de prévention auprès des jeunes des quartiers.

➤ Des actions de sensibilisation sur les questions de santé mentale ont été organisées auprès des professionnels des centres sociaux, des adultes relais, des gardiens d'immeubles, et des associations d'habitants

➤ Un binôme de professionnels ASV / CH de Thuir est allé à la rencontre des médecins généralistes afin de leur présenter l'offre de soins en santé mentale.

➤ Expérimentation d'une cellule de gestion des situations complexes afin d'éviter les hospitalisations sous contraintes a été mise en place en 2011. Cette cellule est à réactiver.

➤ Le financement d'une équipe mobile de psychiatrie afin d'éviter les ruptures de soins. Cette équipe est composée d'un psychiatre, d'infirmiers et d'un psychologue. On peut les contacter 365 / 365 j, de 14h à 21h et de 9h à 17h les week-ends.

Néanmoins l'engagement des professionnels de terrain et des habitants ne suffit pas à inscrire un profond changement d'organisation du dispositif de prise en charge. La pérennisation de la démarche demande un engagement fort des institutions.

3- Vers un Conseil Local en Santé Mentale

En 2013 la ville de Perpignan s'est engagée dans un Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de la Santé.

Le CLS répond aux enjeux prioritaires de santé du territoire communal.

Il est conclu entre la ville et l'Agence Régionale de Santé.

Il permet

- de mobiliser les acteurs et de consolider les partenariats locaux autour d'un projet commun
- de pérenniser les engagements financiers des institutions (ARS/ CPAM / DDCS...)
- de répondre de manière adaptée aux besoins de santé de la population
- de créer des synergies pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

Bien que la santé ne soit pas une compétence légale obligatoire des municipalités, la légitimation d'un espace d'intervention des élus dans la régulation d'une politique locale de santé mentale se justifie par l'implication des maires de part :

- leur pouvoir d'hospitalisation psychiatrique provisoire en cas de « danger imminent pour la sureté des personnes »,
- de la réception de plaintes et sollicitations demandées concernant des situations complexes, l'interpellation sur les difficultés de suivi, d'insertion, d'exclusion des personnes atteintes de troubles psychiques,
- de leur capacité à agir en transversalité, acteurs de régulation et de coordination sur les territoires de proximité, acteurs locaux du « vivre ensemble ».

De ce fait la question de la Santé Mentale est un des axes prioritaires du CLS de Perpignan. L'objectif du CLS vise à mettre en cohérence les actions dans la perspective d'un parcours coordonné en santé mentale qui nécessite un partenariat fort avec l'hôpital.

Un Conseil Local en Santé Mentale permettra d'améliorer la lisibilité pour les partenaires actuels, de solliciter les acteurs de la Justice et de la police, d'intégrer ces nouveaux acteurs dans les groupes de travail en particulier ceux qui concernent les troubles de voisinage associés aux souffrances psychosociales et d'avoir une instance de validation des projets et actions.

4- Définition du Conseil Local en Santé Mentale :

➤ Cadre réglementaire :

- instance décisionnelle communautaire à dimension locale et de rencontre partenariale sur la santé mentale pour élaborer et concrétiser des projets dans l'objectif d'améliorer la prise en compte et la prise en charge des problématiques de santé mentale.

➤ Fonctionnement :

Il n'existe pas de cadre obligatoire, le fonctionnement repose sur :

- une coprésidence : maire / Directeur hôpital psychiatrique,
- l'engagement d'institutions partenaires (santé, social, justice, police),
- une adaptation aux particularités locales,
- participation des associations d'usagers et les familles

➤ Pour quels effets :

- Produire une réponse adéquate aux acteurs de terrain, améliorer la capacité opérationnelle des professionnels (exemples : création de services de psychiatrie intégrés dans la cité ; coopération médecins de ville / hôpital psychiatrique ; amélioration de la réponse troubles de voisinage associés aux souffrances psychosociales ; renforcer les prises en charge ambulatoire, etc...).
- Lutter contre l'exclusion, la discrimination, la stigmatisation des citoyens ayant des troubles psychiatriques (réhabilitation psychosociale, logement).
- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention des personnes atteintes de troubles psychiques.

La présente convention vise à formaliser le partenariat entre le Centre Hospitalier Léon-Jean GREGORY de Thuir et la Ville de Perpignan afin de coordonner et de renforcer la réponse aux besoins en santé mentale sur le territoire de la commune.

Ce partenariat repose principalement sur la mise en œuvre d'une instance de coordination dénommée Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

Le pilotage politique sera porté par la collectivité et le CHS Léon Jean Grégory de Thuir.

Le pilotage opérationnel de la démarche (animation des travaux, évaluation des actions, coordination des aspects administratifs et de communication...) sera mené par la Mission Santé Ville et le référent médical du CH de Thuir pour la ville de Perpignan. Il s'agit d'une mission d'ingénierie de projet.

Le pilotage opérationnel a vocation à mettre en place et à animer différentes commissions sur des thématiques spécifiques.

Objectifs et composition des groupes de travail du CLSM :

➤ **Enfance / Adolescence :**

Objectifs :

- Renforcer le soutien à la fonction parentale
- Organiser l'articulation entre le CHS de THUIR et les PAEJ

Composition :

- Services de Pédopsychiatrie et adolescence du CHS de Thuir
- PAEJ Parenthèse
- PAEJ ADSEA
- Réseau Ados 66

- APEX
- MFPP
- Protection Judiciaire de la Jeunesse

➤ **Insertion des Personnes en souffrance psychique :**

Objectif :

- Renforcer la culture commune des acteurs
- Améliorer le suivi ambulatoire et le maintien à domicile
- Le logement
- L'insertion professionnelle

Composition :

CCAS / CH de Thuir (CMP, Pédo, Service Ado et équipe mobile) / PAEJ / GEM
Maison Bleue / UNAFAM / Cohérence Réseau / Conseil Général / ADOMA / Maison
de Vie du Roussillon / PJJ / CIAH / Sésame autisme / UDAF / Réso Ados 66 /APEX /
Police Municipale et Nationale / psychologue libérale /SAMSHA/ CAC 48 / SDIS /
Direction Hygiène et Santé de la ville.

➤ **Cellule de coordination des situations complexes :**

Objectif :

- Réduire les hospitalisations sous contraintes

Composition :

- CH de Thuir : direction et équipe mobile
- Ville de Perpignan : élus, Direction Hygiène et Santé, Police
- CCAS
- Conseil Général

ORGANISATION DU CONSEIL LOCAL EN SANTE MENATLE DE LA VILLE DE PERPIGNAN

Instance de gouvernance

Le Maire et les élus concernés
Le Directeur du CH de Thuir
Et les responsables médicaux et
administratifs concernés

Comité de pilotage

SAMU
Police
Pompiers
Services du CH de Thuir
Ordre des médecins
Associations d'usagers
CCAS / Services de la Ville...

Enfance / Adolescence

- Soutien à la fonction parentale
- Articulation CH de Thuir / PAEJ

Insertion des personnes en souffrance Psychique

- suivi et maintien à domicile
- logement
- insertion professionnel

Cellule de gestion des situations complexes

- Eviter les hospitalisations
sous contraintes